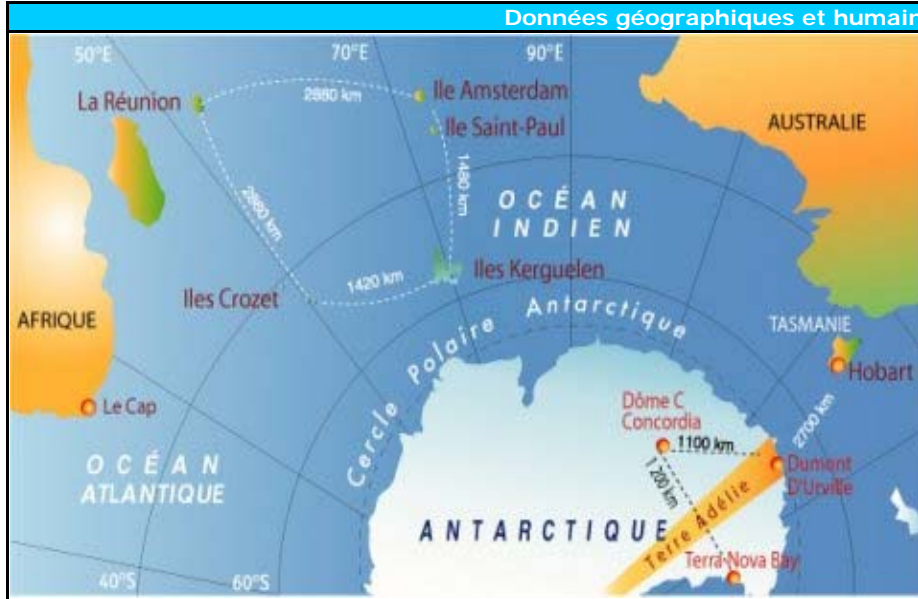


# T.A.A.F.

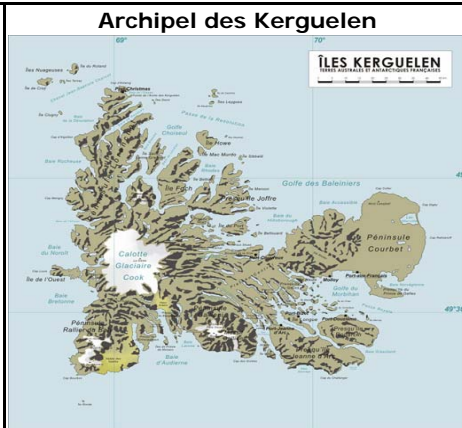
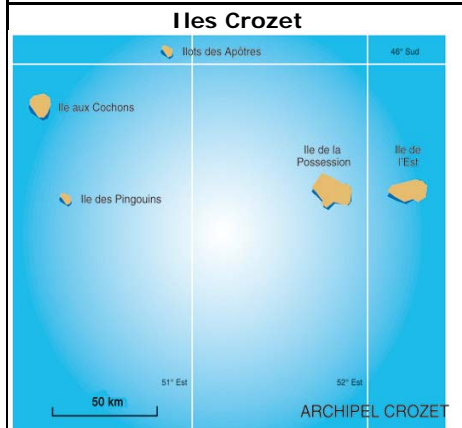
## Terres Australes et Antarctiques Françaises

novembre 2012

### Données géographiques et humaines



**Superficie :**  
 7 621 km<sup>2</sup> (Terres australes),  
 432 000 km<sup>2</sup> (Terre Adélie)  
 et 44 km<sup>2</sup> (Iles Eparses)  
**ZEE :** 2 367 400 km<sup>2</sup>  
**Décalage horaire** (La Réunion):  
 +3 h (en hiver)  
 +2 h (en été)  
**Distances** (heures de vol) :  
 La Réunion : 10 heures 50 min  
 puis accès par bateau  
 (Marion Dufresne, Astrolabe)  
**Population :**  
 Pas de population permanente  
 (Crozet de 20 à 40 personnes ;  
 Saint-Paul et Amsterdam de 20 à 40  
 personnes ; Kerguelen de 50 à 90  
 personnes ; terre Adélie de 20 à 100  
 personnes)

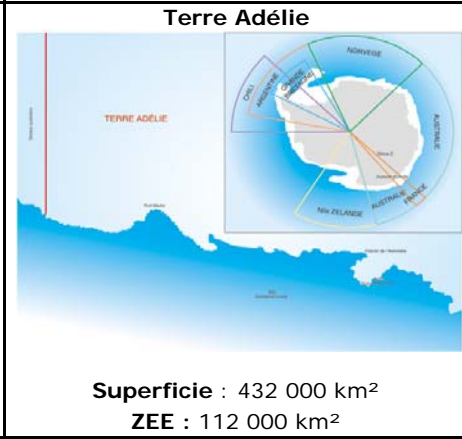


**Iles Crozet**  
**Superficie :** 340 km<sup>2</sup>  
**ZEE :** 562 000 km<sup>2</sup>

**Archipel des Kerguelen**  
**Superficie :** 7 215 km<sup>2</sup>  
**ZEE :** 547 000 km<sup>2</sup>

**Ile d'Amsterdam et de Saint-Paul**

**Iles Eparses**  
 Classées en réserves naturelles  
**Bassas da India**  
 Superficie : 1 km<sup>2</sup> - ZEE : 123 700 km<sup>2</sup>  
**Europa**  
 Superficie : 30 km<sup>2</sup>  
 ZEE : 127 300 km<sup>2</sup>  
**Juan de Nova**  
 Superficie : 5 km<sup>2</sup> - ZEE : 61 050 km<sup>2</sup>  
**Archipel des Glorieuses**  
 Superficie : 7 km<sup>2</sup> - ZEE : 48 350 km<sup>2</sup>  
**Tromelin**  
 Superficie : 1 km<sup>2</sup> - ZEE : 280 000 km<sup>2</sup>  
 ZEE des Iles Eparses : 640 400 km<sup>2</sup>



**Terre Adélie**  
**Superficie :** 432 000 km<sup>2</sup>  
**ZEE :** 112 000 km<sup>2</sup>

**Superficie :**  
 58 km<sup>2</sup> (Amsterdam)  
 8 km<sup>2</sup> (Saint-Paul)  
**ZEE :** 506 000 km<sup>2</sup>

**Dépense publique**

**Budget de la collectivité : 26 M€**  
**Fonds européens :** 600 000 € au titre des 6ème – 8ème FED (323 639 € non déboursés et transférés au 9ème FED)  
**Dépense budgétaire totale de l'Etat** (autorisations d'engagement 2008) : **40,1 M€**

**Statut des T.A.A.F.**

Créées par la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 (modifiée par la loi du 21 février 2007), les Terres Australes et Antarctiques Françaises sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière.  
 Le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 pris pour l'application du statut des Terres Australes et Antarctiques Françaises est le principal texte de développement.

**Administrateur supérieur :** Christian GAUDIN

## Indicateurs sensibles

## 1 : Pêche

La pêche cible principalement une espèce de poisson, la **légine**, dans les zones de Crozet et de Kerguelen. Ce poisson vit dans les grands fonds et peut mesurer plus de 2 m. Très apprécié sur les marchés asiatiques, il a une forte valeur marchande (le prix de vente au débarquement est voisin de 8 euros/kg). La pêche est exercée par des entreprises françaises basées à la Réunion. A l'heure actuelle, six armements sont autorisés à pêcher dans les eaux australes. La campagne 2008-2009 de pêche à la légine est réglementée par un arrêté de l'administrateur supérieur. Le total admissible de capture (TAC) est de **5100 tonnes** dans la zone économique de Kerguelen et de **1000 tonnes** dans la zone économique de Crozet. Autour des îles de Saint-Paul et Amsterdam situées plus au nord, on pratique la pêche à la **langouste**. Cette pêche est pratiquée par un unique navire autorisé, l'Austral. La pêche est exercée à partir d'annexes, ou doris, qui essaient chaque jour autour du navire principal pour réaliser leur pêche au moyen de casiers.

Les règles de pêche à la langouste sont fixées chaque année par un arrêté du Préfet, qui fixe notamment le total admissible de capture (TAC). Pour la campagne de pêche 2008-2009, ce TAC a été fixé à **400 tonnes** de langoustes sur les zones des îles Saint-Paul et Amsterdam (dont 260 tonnes en zone côtière).

Un **droit de pêche** créé par l'ordonnance du 24 juin 1998 alimente le budget des Taaf. Celui-ci, fixé annuellement par arrêté de l'administrateur supérieur, est actuellement de 0, 59 euros/kg de légine et de 1,70€ pour la langouste. Ce droit de pêche constitue pour le Territoire une ressource propre qui lui permet de moins dépendre de subventions.

Les redevances liées à la pêche à la légine et aux langoustes sont utilisées entre autre pour la gestion des bases et le soutien aux

## 2 : Tourisme dans les îles australes

Depuis 1994, l'administration des Terres australes et antarctiques françaises (Taaf) ouvre la possibilité à un nombre limité de touristes de visiter les trois districts austraux (Crozet, Kerguelen et Amsterdam/Saint-Paul) lors des quatre rotations annuelles du Marion Dufresne (28 jours en moyenne - 9000 km parcourus - 12 à 14 jours de mer - 12 à 14 jours d'escale - conférences à bord - excursions sur les districts). Ces terres extrêmes (nature sauvage et préservée, sites grandioses, faune abondante et exceptionnelle) qui ne sont accessibles que par la mer (quatre à six jours de navigation depuis la Réunion), fascinent les quelques privilégiés qui y accèdent.

Afin de maintenir intact cet environnement unique, chaque groupe de touristes est accompagné pendant toute la durée de la rotation par un guide des Taaf qui organise le déroulement du séjour à bord et lors des escales sur les districts (forfait : 5 350 à 8 400 euros).

Les Taaf ne font pas de tourisme en terre Adélie.

## 3 : Voyage vers les îles Éparses

Dans les années cinquante, des stations météorologiques ont été implantées sur Europa, Juan de Nova, Glorieuses et Tromelin. Elles ont toutes été automatisées à l'exception de Tromelin où travaillent quatre météorologues.

Depuis 1973, un détachement militaire de 15 hommes est implanté sur Glorieuses, Juan de Nova et Europa. Bassas da India, recouverte à marée haute, est inhabitée. Les îles Éparses sont ravitaillées de la Réunion par avion militaire.

Qualifiées de véritables sanctuaires écologiques, ces îles disposent d'un patrimoine biologique terrestre et marin remarquable.



Comme dans toutes les îles difficiles d'accès, la gestion des déchets est une difficulté. Après une expérience pilote menée à Europa, les Taaf vont consacrer une rotation du Marion Dufresne pour évacuer ces déchets. A titre exceptionnel, les Taaf désirent faire partager l'expérience de cette rotation exceptionnelle. Compte tenu des différentes opérations logistiques et scientifiques, seulement quelques places seront disponibles. Le calendrier prévisionnel prévoit un départ de l'île de la Réunion vers le 18 avril 2009. Les escales à Europa, Juan de Nova et Glorieuses dureront en moyenne quatre jours, celle à Tromelin deux jours et celle à Mayotte une journée. Le retour à la Réunion est prévu le 13 mai 2009 (forfait découverte : 7 800 euros).

## 4 : Philatélie

Le service Postes et Télécommunications du Territoire responsable de la philatélie réunit chaque année une "Commission philatélique" composée de membres de divers horizons, au cours de laquelle sont choisis les thèmes des timbres de la prochaine collection. Chaque collection compte entre 12 et 15 timbres de différentes valeurs faciales réalisés par des artistes ou des graveurs professionnels également choisis par la commission. La majorité de ces timbres dont le tirage est de 100 000 exemplaires est réalisée en taille-douce procédé coûteux mais apprécié par tous les collectionneurs car de plus en plus rare.

Les collections sont vendues dès le premier janvier de chaque année et ont la particularité de pouvoir être oblitérés à cette même date par les gérants postaux des districts.